



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 337

1. Lors d'une séance tenue le 15 juin 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 337 intitulé :

➤ **Règlement sur la gestion contractuelle**
2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.
3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 19 mai 2026
Dépôt du projet de règlement	Le 19 mai 2026
Adoption du règlement	Le 15 juin 2026
Avis public d'entrée en vigueur	Le 17 juin 2026
4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 17^e jour du mois de juin deux mille vingt-six.



Sandra Boulanger

Signé le 2026-06-17 13:52:50 EDT

Sandra Boulanger
Directrice générale